FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale
Dishwashing Rinse Aid
N° de produit
-
Numéro d'enregistrement (REACH)
Sans objet
Jedinstveni identifikator formule (UFI)
-

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
NA
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) (PC35)
Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (PROC 2)
Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) (SU 22)
Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos (ERC9a)
Utilisations déconseillées
-
Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiés apparaît à la rubrique 16

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise
Papyrus Supplies AB
P.O. box 1004
Kronogårdsgaten 3
SE-431 26 Mölndal
1051 72986
Personne à contacter
Maher El Aaraj
Courriel
maher.elaaraj@papyrus.com
Fiche de données de sécurité rédigée le
07-11-2019
Version de la fiche de données de sécurité
1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons Belgique: Tel: 070-245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Eye Irrit. 2; H319
Une explication totale des phrases H se trouve au rubrique 2.2.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger

Mention d'avertissement

Attention

Mention(s) de danger

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

Conseil(s) de prudence

Précautions générales	- Porter protection des yeux/gants. (P280).
Intervention	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337+P313).
Stockage	-
Élimination	-

Contient

Sans objet

2.3. Autres dangers

Sans objet

Autre étiquetage

Sans objet

Autre

Sans objet

COV (composés organiques volatils)

Sans objet

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1/3.2. Substances/ Mélanges

NOM :	Alcohols, C13-15 branched and linear, butoxylated ethoxylated
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 111905-53-4
PROPORTION :	5 - <10%
CLASSIFICATION CLP :	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3 H302, H319, H412

NOM :	Citric acid, monohydrate
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 5949-29-1 N° CEr: 201-069-1 N° REACH: 01-2119457
2119457026-42-0000	
2119457026-42-0000	
PROPORTION :	2.5 - <5%
CLASSIFICATION CLP :	Eye Irrit. 2 H319

NOM :	fatty alcohol alkoxylate 2
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	-
PROPORTION :	2.5 - <5%
CLASSIFICATION CLP :	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3 H318, H412

NOM :	Alcohol Alcoxylate
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 9038-95-3 N° REACH: 02-2119552554-37-0000
PROPORTION :	1 - <2.5%
CLASSIFICATION CLP :	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2 H302, H319

NOM :	Benzenesulfonic,acid,1-methylethyl,-,sodium,salt
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 28348-53-0 N° CEr: 248-983-7 N° REACH: 01-2119489411-37-0000
PROPORTION :	1 - <2.5%
CLASSIFICATION CLP :	Eye Irrit. 2 H319

(*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

ATEmix(inhale, vapour) > 20
ATEmix(inhale, dust/mist) > 5
ATEmix(inhale, gas) > 20000
ATEmix(dermal) > 2000
ATEmix(oral) > 2000
Eye Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 3,4128 - 5,1192
N chronic (CAT 4) Sum = Sum(Ci/(M(chronic)i*25)*0.1*10^CAT4) = 0,31072 - 0,46608

Détergent:
> 30%: AQUA
5 - 15%: AGENTS DE SURFACE NON IONIQUES
< 5%: CITRIC ACID, AGENTS DE SURFACE ANIONIQUES, SODIUM BENZOATE

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.
En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures salies. Lavez à fond avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

Contact visuel

Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30°C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 15 minutes. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin.

Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.
Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Sans objet

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.
Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de carbone. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout

contact.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'exigences particulières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides.Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets. Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail. Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Température de stockage

Aucune information disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit dout être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d’exposition

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

DNEL / PNEC

PNEC (Alcohol Alcoxylate): >1000 mg/l
Exposure: Installation à boue activé
Remarks: OECD 209

PNEC (Alcohols, C13-15 branched and linear, butoxylated ethoxylated): >1000 mg/l
Exposure: Installation à boue activé
Remarks: OECD 209

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

Scénarios d’exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d’exposition indiqués.

Limite d’exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques

Appliquez s de précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

Mesures d’hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l’exposition à l’environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités
Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires
Pas d'exigences particulières.

Protection de la peau
Utilisez des vêtements de travail spéciaux.

Protection des mains
Caoutchouc nitrile
Épaisseur: 0,38 mm.
Temps de percée mesuré: > 480 minutes (Classe 6)

Protection des yeux
Utilisez une protection pour le visage. Vous pouvez également utiliser des lunettes de protection étanches sur les côtés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Clair
Odeur	Pas d'odeur
Seuil olfactif (ppm)	Aucune information disponible
pH	2,8
Viscosité (40°C)	Aucune information disponible
Densité (g/cm³)	1,03

Changement d'état

Point de fusion (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)	Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible
Inflammation spontanée (°C)	Aucune information disponible
Limite d´explosivité (% v/v)	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau	Soluble
n-octanol/coefficient d'eau	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Solubilité dans la graisse (g/L)	Aucune information disponible
ca. 7	pH i brugsopløsning

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Pas d'informations

10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucunene particulier

10.4. Conditions à éviter
Aucunene particulier

10.5. Matières incompatibles
Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Substance: Benzenesulfonic,acid,1-methylethyl,-,sodium,salt
Espèce: Rat
Test: LD50
Voie d'exposition: Oral
Valeur: > 2000 mg/kg

Substance: Alcohol Alcoxylate
Espèce: Rat
Test: LD50
Voie d'exposition: Oral
Valeur: 500-2000 mg/l

Substance: fatty alcohol alkoxylate 2
Espèce: Rat
Test: LD50
Voie d'exposition: Oral
Valeur: 2000-5000 mg/kg

Substance: Citric acid, monohydrate
Espèce: Rat
Test: LD50
Voie d'exposition: Dermique
Valeur: >2000 mg/kg

Substance: Alcohols, C13-15 branched and linear, butoxylated ethoxylated
Espèce: Rat
Test: LD50
Voie d'exposition: Oral
Valeur: >2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données concernant la substance Alcohol Alcoxylate
Test OECD Guideline 404
Organisme Lapin
Résultat No irritation

Données concernant la substance Alcohols, C13-15 branched and linear, butoxylated ethoxylated
Test OECD Guideline 404
Organisme Rat
Résultat Irritating

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Données concernant la substance Benzenesulfonic,acid,1-methylethyl,-,sodium,salt
Organisme Lapin

Données concernant la substance Alcohol Alcoxylate
Test OECD Guideline 404
Organisme Lapin
Résultat Irritation

Données concernant la substance Alcohols, C13-15 branched and linear, butoxylated ethoxylated
Test OECD Guideline 404
Organisme Lapin
Résultat Irritating

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Données concernant la substance Benzenesulfonic,acid,1-methylethyl,-,sodium,salt
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Alcohol Alcoxylate
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Citric acid, monohydrate
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Alcohols, C13-15 branched and linear, butoxylated ethoxylated
Aucuns effets nuisibles observés

Cancérogénicité

Données concernant la substance Benzenesulfonic,acid,1-methylethyl,-,sodium,salt
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Alcohol Alcoxylate
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Citric acid, monohydrate
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Alcohols, C13-15 branched and linear, butoxylated ethoxylated
Aucuns effets nuisibles observés

Toxicité pour la reproduction

Données concernant la substance Benzenesulfonic,acid,1-methylethyl,-,sodium,salt
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Alcohol Alcoxylate
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Citric acid, monohydrate
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Alcohols, C13-15 branched and linear, butoxylated ethoxylated
Aucuns effets nuisibles observés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Données concernant la substance Alcohol Alcoxylate
Aucuns effets nuisibles observés Données concernant la substance Alcohols, C13-15 branched and linear, butoxylated ethoxylated
Aucuns effets nuisibles observés

Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Substance: Benzenesulfonic,acid,1-methylethyl,-,sodium,salt
Espèce: Poisson
Test: LC50
Durée: 96 h
Valeur: > 100 mg/l

Substance: Benzenesulfonic,acid,1-methylethyl,-,sodium,salt
Espèce: Daphnie
Test: EC50
Durée: 48 h
Valeur: > 100 mg/l

Substance: Benzenesulfonic,acid,1-methylethyl,-,sodium,salt
Espèce: Poisson
Test: EC50
Durée: 72 h
Valeur: > 100 mg/l

Substance: Alcohol Alcoxylate
Espèce: Poisson

Test: LC50
Durée: 96 h
Valeur: 10-100 mg/l

Substance: Alcohol Alcoxylate
Espèce: Daphnie
Test: EC50
Durée: 48 h
Valeur: 10-100 mgl

Substance: Alcohol Alcoxylate
Espèce: Algues
Test: EC50
Durée: 72 h
Valeur: 10-100 mg/l

Substance: Alcohol Alcoxylate
Espèce: Algues
Test: NOEC
Durée: 72 h
Valeur: 0,1-1 mg/l

Substance: fatty alcohol alkoxylate 2
Espèce: Poisson
Test: LC50
Durée: 96 h
Valeur: 1-10 mg/l

Substance: fatty alcohol alkoxylate 2
Espèce: Crustacés
Test: EC50
Durée: 48 h
Valeur: 1-10 mg/l

Substance: fatty alcohol alkoxylate 2
Espèce: Algues
Test: EC50
Durée: 96 h
Valeur: 1-10 mg/l

Substance: fatty alcohol alkoxylate 2
Espèce: Algues
Test: NOEC
Durée: 0,1-1 mg/l
Valeur: 0,1-1 mg/l

Substance: Citric acid, monohydrate
Espèce: Poisson
Test: LC50
Durée: 48 h
Valeur: 440 mg/l

Substance: Citric acid, monohydrate
Espèce: Algues
Test: NOEC
Durée: 8 d
Valeur: 425 mg/l

Substance: Citric acid, monohydrate
Espèce: Daphnie
Test: LC50
Durée: 24 h
Valeur: 1535 mgL

Substance: Alcohols, C13-15 branched and linear, butoxylated ethoxylated
Espèce: Poisson
Test: LC50
Durée: 96 h
Valeur: 1-10 mg/l

Substance: Alcohols, C13-15 branched and linear, butoxylated ethoxylated
Espèce: Crustacés
Test: EC50
Durée: 48 h
Valeur: 10-100 mg/l

Substance: Alcohols, C13-15 branched and linear, butoxylated ethoxylated
Espèce: Crustacés
Test: NOEC

Durée: 48 h
Valeur: 1-10 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
Benzenesulfonic,acid,1-methyle...	Oui	CO2 Evolution Test	>60%
Alcohol Alcoxylate	Oui	CO2 Evolution Test	>60%
fatty alcohol alkoxylate 2	Oui	CO2 Evolution Test	>60%
Citric acid, monohydrate	Oui	Pas d'informations	Pas d'informations
Alcohols, C13-15 branched and ...	Oui	Manometric Respirometry Test	>60 mg/l

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
Benzenesulfonic,acid,1-methyle...	Non	-1,5	Pas d'informations
Alcohol Alcoxylate	Non	Pas d'informations	Pas d'informations
fatty alcohol alkoxylate 2	Non	Pas d'informations	Pas d'informations
Citric acid, monohydrate	Non	Pas d'informations	Pas d'informations
Alcohols, C13-15 branched and ...	Non	Pas d'informations	Pas d'informations

12.4. Mobilité dans le sol

Benzenesulfonic,acid,1-methyle...: Log Koc= -1,10945, Calculé à partir de LogPow ().

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Déchets

Catalogue Européen de Déchets (CED)	
20 01 29	détergents contenant des substances dangereuses

Étiquetage spécifique

Sans objet

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 – 14.4

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

ADR/RID

14.1. Numéro ONU	-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4. Groupe d'emballage	-
Notes	-
Code de restriction en tunnels	-

IMDG

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-

EmS	-
MP**	-
Hazardous constituent	-

IATA/ICAO

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'informations

(*) Packing group
(**) Marine pollutant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

-

Demandes de formation spécifique

-

Autre

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Seveso

-

Sources

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

PC35 = Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
PROC 2 = Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
SU 22 = Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC9a = Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

Autres éléments d'étiquetage

Sans objet

Autre

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 l'évaluation de la classification du mélange est basée sur:

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008
Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.
Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Homologué par

AJA

Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)

06-11-2019(1.0)

Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)

06-11-2019